

CONTRAT DE COLLABORATION ENTRE DES ARTISTES ET LE PROPRIÉTAIRE D'UNE DISCOTHÈQUE

(SOCIÉTÉ SIMPLE)

Entre

(Madame/Monsieur/Société)

(Nom, Raison sociale)

(Adresse complète)

Ci-après : « La Société »

et

(L'association Y)

(Nom, Raison sociale),

(Adresse complète)

Ci-après : « l'association »

ci-après : ensemble « les Parties »

I. Préambule

1. La Société exploite des discothèques, à (lieu), et l'association d'artistes (description, lieu), constituent une société simple selon les dispositions ci-après.

II. Objectif

2. La société organise le premier et le troisième mercredi de chaque mois une soirée sud-américaine dans les locaux de la discothèque *Le Pacha*. La soirée durera de 21h30 à 2h. Il est convenu que, lors de ces soirées, on ne jouera que des danses, de la musique et des rythmes sud-américains.
3. Les soirs concernés, la société d'exploitation des discothèques mettra gratuitement à disposition de la société les locaux et tous les équipements de la discothèque *Le Pacha*. La société d'exploitation garantit que l'établissement est dans un état irréprochable.